L'ancien instituteur stagiaire insoumis d'Hellemmes est condamné à quatre mois de prison par le tribunal militaire de Lille

A l'audience de jeudi, au Tribunal militaire de Lille, a été jugé le cas du réserviste Camille Rombaud, 28 ans, ancien instituteur stagiaire à Hellemmes, qui refusa de se rendre à une convocation pour une période d'instruction à Sissonne, et qui, une fois amené au camp, refusa de revêtir l'uniforme, disant que sa conscience lui interdisait de tuer et par conséquence de se préparer à la guerre.

Cas de conscience! Mais le tribunal militaire n'est pas compétent pour juger les cas de conscience, et le réserviste Rombaud comparaît devant lui pour avoir commis le délit de refus d'obéissance.

C'est un protestant qui fut étudiant à la Société des missions protestantes à Paris, et qui avait offert ses services pour être instituteur aux colonies. On accepta, puis on refusa ses services. Il obtint d'être instituteur stagiaire à Hellemmes. Avant les faits qui le traduisent devant le tribunal, il n'exerçait plus cette fonction.

Le fait de la comparution de ce délinquant, objecteur de conscience, avait attiré à la citadelle de Lille, où siège le tribunal militaire, une foule que le prétoire n'est pas habitué à voir généralement. Parmi elle, on remarquait un nombre assez important de dames.

A l'audience

Camille Rombaud comparaît en tenue militaire. Il confirme la thèse qu'il avait toujours soutenue, à savoir qu'il était « de son droit d'obéir aux suggestions de sa conscience qui lui interdisait de se préparer à la guerre ».

A une question qui lui est posée par l'un des membres du Tribunal, il répond qu'il aurait également refusé de servir comme infirmier car « ce rôle est également une participation à la guerre qu'il réprouve ».

Quelques témoins ont été cités par la défense; ils viendront dire ce qu'ils pensent de Rombaud.

M. Nick, pasteur protestant, le connaît; il fait de lui un vif éloge: Rombaud s'est montré, dit-il, excellent fils et il se disposait à être instituteur missionnaire protestant; il s'est dévoué au cours des inondations de Montauban et aussi à la suite d'un éboulement survenu en Suisse; il fut même blessé.

Un autre pasteur protestant de Sin-le-Noble, déclare que Rombaud n'est pas un antipatriote: Il a voulu, déclare-t-il, obéir au précepte divin: « Tu ne tueras point ».

D'autres témoins viendront dire que les suggestions de la conscience doivent être suivies plutôt que les lois écrites.

L'écrivain Georges Pioch représente Rombaud comme un « idéaliste passionné ».

C'est aussi l'expression qu'a employée M. le docteur Raviart pour définir Rombaud. Le médecin psychiâtre a d'ailleurs conclu très nettement à la responsabilité entière de Rombaud qui ne présente aucune tare mentale.

M. Pioch ajoute que s'il avait l'âge de l'inculpé, il aurait fait ce qu'il a fait. « C'est un juste que je salue et je suis fier d'avoir déposé pour lui », dit-il.

M. Marc Sangnier dit que l'inculpé est « en avance sur son temps » et qu'il appartient à « l'avant-garde pacifiste ».

Un prêtre, venu de Lyon, M. l'abbé Kemillieux, déclare que les consciences droites ont droit au respect.

M. le colonel Rouzade, représentant le Ministère public dit que les faits étant établis, ils doivent être sanctionnés.

Me Philip, du Barreau de Lyon et Me Moithy du Barreau de Lille, présent la défense de Rombaud.

Le jugement

Après un délibéré assez court, le Tribunal revient en séance et déclare à l'unanimité que le canonnier-réserviste Camille Rombaud s'est rendu coupable de refus d'obéissance et il le condamne en conséquence à quatre mois d'emprisonnement.

Une manifestation en ville

En présence de l'affluence qui s'était présentée pour assister à l'audience du Tribunal militaire, le bureau de la garnison avait pris les mesures nécessaires pour l'organisation d'un service d'ordre qui comportait des gendarmes à pied et à cheval.

Lorsque la salle d'audience fut remplie, ce qui fut fait rapidement, on fut obligé de fermer les portes du local alors qu'un grand nombre de personnes restaient au dehors.

On les pria de se retirer, mais elles n'en firent rien et voulurent même, à un moment, forcer les portes.

C'est alors que les gendarmes intervinrent pour leur faire quitter la Citadelle.

Au dehors, un cortège se forma alors, qui se dirigea vers le centre de la ville, par le boulevard de la Liberté, en criant: « Libérez Rombaud », et « A bas la guerre ». Un des manifestants tenait une pancarte. Le groupe était en majeure partie composé de jeunes gens porteurs de bérets d'étudiants.

De la Grand'Place, ils se dirigèrent vers la Gare et vers la Préfecture, où ils ne furent pas reçus.

Aucun incident n'est donc à signaler.

LE XIIIe CONGRÈS NATIONAL DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, A LILLE

La préparation du XIIIme Congrès national de l'Union Nationale des Combattants, qui aura lieu les 16, 17, 18 et 19 juin prochain, se poursuit avec une ampleur rarement atteinte dans un congrès d'anciens combattants.

C'est ainsi que le cortège du souvenir, qui aura lieu le dimanche 19 juin, comprendra un nombre extrêmement important de drapeaux et délégations d'anciens combattants venant de tous les points de la France.

Neuf musiques participeront à ce défilé, dont deux musiques belges et une musique polonaise.

Enfin nous apprenons aujourd'hui que les Anciens Combattants des Etats-Unis d'Amérique (American Legion) seront représentés au Congrès de Lille par le commandeur national Stevens; le commandeur pour la France Sadley Peck; le représentant pour la France du Conseil de direction national S.P. Bailey et par M. Dunning, commandeur du Poste N° 1 (Paris), plus huit membres du Paris-Poste avec des drapeaux.

Cette importante délégation sera accompagnée par le président de la F.I.D.A.C., M. Edward White et quelques autres camarades.

Si l'on ajoute que la plupart des membres du bureau de la Fédération Interalliée des Anciens Combattants se proposent de participer à ces manifestations et que dans le cortège paraîtront de très nombreux drapeaux et délégations des anciens combattants belges, britanniques (British Legion), italiens, polonais, portugais et yougoslaves, nous avons des raisons de croire que nous aurons ce jour-là, à Lille, une des plus importantes manifestations interalliées réalisées en France jusqu'à ce jour.

LE DIMANCHE de ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMERO DU DIMANCHE 29 MAI 1932

PAGE I. — *La réception du général Weygand à l'Académie française. — L'incendie du paquebot français le « Georges-Philippar ».*

PAGE II. — *Le Fardeau du mensonge*, roman (SUZANNE DE GARROS).

PAGE III. — *L'assemblée des Anciens de l'Ecole de Rééducation des mutilés, à Roubaix. — La Tentation* (LÉO DARTEZ). — *La kermesse de l'Orphelinat des filles de Saint-Vincent de Paul, à Roubaix.*

PAGE IV. — *La Fête du travail à Tourcoing. — Les Pasquilles du Broutteux.* (JULES WATTEEUWE). — *L'Orphéon des Travailleurs à Tourcoing.*

PAGE V. — *La Page de la Famille.*

PAGE VI. — *La rançon de l'honneur*, roman (SERGE DAVRIL).

PAGE VII. — *Les Sports.*

PAGE VIII. — *Le gala des Enfants de Neptune, à Tourcoing. — Le chien du petit modèle* (JEAN ROSNIL). — *Le raid transatlantique de Mrs Earhart.*

PAGE IX. — *Marie-Pierre au volant* (T. TRILBY). — *Harpagon prodigue* (HENRI PICARD). — *Une manifestation de sympathie en l'honneur des nouveaux médaillés de Leers.*

Souscription Nationale LA PLUS GRANDE FRANCE

Le tirage de la deuxième série est fixé au 30 juin prochain et comprendra plus de 11.000 lots, représentant une valeur d'environ 2 millions de francs. Rappelons que tous les billets participent, en plus, au tirage du gros lot inter-séries (immeuble de rapport, valeur 1 million).

On souscrit dans les débits de tabac. Le billet, 3 fr.

MM. les commerçants désireux d'aider la Fédération Française des Anciens Coloniaux en étant dépositaires, sont priés d'écrire au délégué de la région Nord, M. Léon Lesage, rue Saint-Nicolas, 18, à Lille, qui fera le nécessaire pour leur faire parvenir aussitôt le ou les carnets demandés (un carnet comprend 50 billets). Nous les en remercions à l'avance.

Pour Roubaix, voir M. Beaucamps, cafetier, 138, rue de Lannoy, à Roubaix (siège Section coloniaux).

La liste des numéros gagnants sera envoyée à chaque dépositaire. Souscrivez. Faites souscrire.

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. LÉON MEYER MODIFIANT LES ASSURANCES SOCIALES

Paris, 26 mai. — M. Léon Meyer, député-maire du Havre, a annoncé, cette après-midi, son intention de déposer une proposition de loi tendant à remédier aux inconvénients actuels de la loi sur les Assurances sociales et notamment :

1° A alléger considérablement la partie administrative de la loi ;

2° A organiser plus raisonnablement le financement : suppression des timbres, des cartes et des bordereaux qui nuisent au bon fonctionnement du mécanisme, sans en apporter de garanties supplémentaires ; économie supérieure à 100 millions de francs.

Ces suppressions auraient également l'avantage de faire disparaître, avec les formalités inutiles, les retards apportés aux versements des secours.

Dans l'ordre financier, il s'agit de faire produire aux capitaux le taux taux d'intérêt maximum, afin d'éviter la perte de 1.50 pour cent qu'ils subissent actuellement.

Enfin, les sociétés de secours mutuels, déjà admirablement organisées avec des cadres expérimentés et qui recevront les frais de gestion prévus par la loi, seraient chargées, sous le contrôle des agents de l'Etat, de l'encaissement des cotisations et des versements, maladie, maternité, invalidité.

Le texte du projet

Voici le texte de cette proposition de loi:

La loi du 5 avril 1928, sur les Assurances sociales, est modifiée comme suit:

Article 1er. — Tout employeur est tenu, sous les sanctions prévues à l'article 64, d'effectuer, dans les dix premiers jours de chaque mois, pour les salaires payés au cours du mois précédent, le versement de la double cotisation ouvrière et patronale à une Caisse autonome mutualiste départementale;

2° Il peut effectuer ce versement soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société de secours mutuels autorisée, agissant pour le compte de la Caisse autonome mutualiste du département;

3° L'employeur est tenu sous les sanctions prévues à l'article 64 de la loi, d'inscrire le montant de chacun de ses versements Assurances sociales, sur son livre ou sa feuille de paye et d'y annexer le récepissé délivré obligatoirement par la Caisse autonome mutualiste qui a encaissé ledit versement;

4° La Caisse autonome mutualiste est tenue, sous les sanctions prévues à l'article 66 de la loi, de délivrer à l'occasion de chaque encaissement de cotisation, un récépissé, détaché d'un carnet à souches, lequel doit être coté et paraphé par la recette des finances du siège social;

5° Dans le mois qui suit l'encaissement, la Caisse autonome mutualiste transmet au service départemental dont elle relève, par son siège social, un bordereau récapitulatif des sommes encaissées par elle.

Chaque semestre elle adresse, en outre, au Service départemental le relevé nominatif des versements reçus par elle pour le compte de chaque assuré;

6° Les bordereaux et relevés de l'espèce sont obligatoirement inscrits par ordre chronologique d'envoi sur un registre spécial tenu par la Caisse et visé périodiquement par les fonctionnaires du contrôle du ministère du Travail.

Article 2. — Dans le cas où seule la contribution patronale est due, le versement est effectué au fonds de majoration et de solidarité.

Article 3. — 1° La gestion des Assurances sociales est confiée, dans chaque département, à une Caisse autonome mutualiste qui doit ouvrir un compte à tout assuré immatriculé et aux sociétés de secours mutuels autorisées à cet effet;

2° Dans les départements de plus de 500.000 habitants, il pourra être formé plusieurs Caisses mutualistes.

3° La Caisse autonome mutualiste départementale assure directement les risques de capitalisation et les sociétés de secours mutuels autorisées les risques de répartition.

Article 4. — La Caisse autonome mutualiste départementale transfère aux sociétés de secours mutuels pour chacun des assurés adhérents à ces sociétés la portion de cotisation afférente aux risques de répartition.

Article 5. — 1° La Caisse des dépôts et consignations remplit les attributions dévolues par la loi à la Caisse générale de garantie, notamment en ce qui concerne le fonds de majoration et de solidarité et le fonds de garantie et de compensation. Ces deux fonds sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations. Les prélèvements sur ces fonds sont effectués sur l'ordre du ministre du Travail.

2° Cet établissement doit créditer chaque assuré de l'intégralité des intérêts encaissés par lui au titre des Assurances sociales sous la seule déduction des frais de timbres d'acquisition et de courtages.

3° Les Caisses d'assurances placent leurs fonds conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2, de l'article 20 de la loi du 1er avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels.

Article 6. — 1° Les dépenses de frais de gestions des organismes d'assurances ne doivent, en aucun cas, excéder 3,5 % du montant des cotisations encaissées au titre de l'assurance des risques de répartition et, en ce qui concerne les risques de capitalisation, une indemnité forfaitaire par tête d'assuré à fixer chaque année, par décret, après avis du Conseil supérieur des assurances sociales.

2° Les prélèvements pour frais de gestion et autres prélèvements prescrits par la loi sont effectués sur l'ordre du ministre du Travail.

Article 7. — Le montant de la double cotisation ouvrière et patronale est réduit de 1 %.

Article 8. — Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition des ministres du Travail et des Finances, déterminera toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente loi et notamment les conditions de fusion des Caisses primaires ou départementales avec les Caisses autonomes mutualistes et les Sociétés de secours mutuels qui prendront la suite de leurs opérations.

Article 9. — A dater de l'entrée en vigueur de la présente loi qui aura lieu le 1er janvier 1933, sont abrogées toutes dispositions contraires.

Avec ce système, M. Léon Meyer estime réaliser une double économie pour les assujettis (employeurs et employés) de l'ordre de 1 % et pour les Assurances sociales elles-mêmes qui doivent gagner dans ce nouveau mode de fonctionnement plus de 100 millions annuellement. Ce chiffre doit s'augmenter d'économies plus considérables encore par la répression de certains abus.

Le député du Havre a la conviction que dans le cadre de cette réforme les Assurances sociales pourraient être d'ici peu assez prospères pour qu'il fût possible d'envisager sans aucune crainte et sans aucun risque d'aventure l'extension de la loi à l'assurance-chômage dont l'institution dans les circonstances actuelles serait, selon lui, particulièrement désirable.

EST-CE LA VOIX DE SON MARI ?

Vienne, 26 mai. — Il y a huit ans, un voyageur de commerce viennois Otto Fassel, a disparu de son domicile conjugal, emportant quelques bijoux et sa fille unique. Malgré toutes ses recherches, sa femme n'a jamais réussi à retrouver son mari avec qui, d'ailleurs, elle vivait en assez mauvaise intelligence.

Mais voici que la semaine dernière, en écoutant une émission de T.S.F. de Berlin, elle reconnut la voix de ténor de son mari, mentionné dans le programme comme : M. Otto Fassel, chanteur d'opéra.

Roubaix

Aujourd'hui, vendredi 27 mai :

Aujourd'hui, saint Ildevert; **demain**, saint **Olivier**.

Soleil: Lever à 4 h. 58; coucher, 20 h. 09.

Lune: Pleine du 20; dernier quartier le 27

Bulletin météorologique pour la journée du 27 (région Nord): Temps encore médiocre, cier trois-quarts couvert ou couvert avec pluies intermittentes et averses; vent du secteur Nord-Est; même température nocturne; maximum de température en hausse de 2 à 3 degrés sur la veille.

Caisse d'Epargne: Ouverte de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h.

Secrétariat des familles, 17, rue des Champs: de 9 à 16 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 à 11 h., rue Marie-Buisine; de 16 à 17 h., au local de la Goutte de Lait, 31, boulevard Gambetta.

Exposition artisanale, rue des Champs: de 14 à 19 h.

S. E. le Cardinal Liénart a terminé hier sa tournée de confirmation à Roubaix

L'Institution Jeanne d'Arc, rue de Lille, a reçu jeudi matin Son Eminence le Cardinal Liénart, évêque de Lille, venu administrer le sacrement de la Confirmation aux dix-huit élèves de cet établissement, qui ont fait dernièrement leur communion solennelle.

Accompagné de Mgr Descamps, vicaire-général, le Cardinal fut reçu à 7 h. 30 dans le grand vestibule de l'école et de là, il gagna processionnellement la chapelle. Autour du prélat, on remarquait M. le chanoine Bègne, doyen de Saint-Martin; les RR. PP. Mulard, prieur des dominicains du couvent de Lille; Voiment, Pennel, Lemarchand et Maréchal, aumônier de l'Institution; l'abbé Durriez, etc.

Son Eminence célébra le Saint-Sacrifice. L'office fut rehaussé par des chants exécutés par la Schola des élèves, sous la direction de Mlle Ducoit, lauréate du Conservatoire de Bruxelles, et une magnifique exécution au violon par Mlle Sébille, de Croix. Puis le Cardinal administra la Confirmation aux enfants, parmi lesquelles se trouvait Mlle Jeanne-Marie Liénart, sa nièce. Il leur expliqua ensuite, en une délicate allocution, la portée et l'importance de ce sacrement.

A l'issue de la solennité, au cours d'une petite cérémonie, rendue plus intime en raison du deuil récent survenu à Son Eminence, sa petite nièce lui offrit une gerbe de fleurs et une élève, Mlle Marie Bossut récita un petit discours auquel le Cardinal répondit paternellement.

A Saint-Sépulcre. — A 9 h. 30, le Cardinal arriva à l'église Saint-Sépulcre, accompagné de Mgr Descamps, vicaire-général. Plus de 200 enfants, 177 pour Saint-Sépulcre dont 28 de l'Institution Sainte-Marie et 29 de la paroisse Saint-Vincent de Paul, étaient réunis dans l'église coquettement parée pour recevoir le chef du diocèse.

Le Cardinal fut reçu à sa descente d'auto par MM. les abbés Desreumaux, curé de Saint-Sépulcre, et Meunier, curé de Saint-Vincent entourés de leurs vicaires. Un court cortège le conduisit du presbytère jusqu'à l'église, bénissant sur son passage la foule des fidèles venus accueillir leur Pasteur. Mgr Descamps posa à quelques enfants les rituelles questions de circonstance auxquelles il lui fut répondu de façon fort satisfaisante. Puis le Cardinal entretint tout ce petit monde de l'acte grave que représente la Confirmation. Avec clarté, il leur fit comprendre tout ce que ce sacrement représente de force, de beauté et de gloire. Il leur donna de judicieux conseils et, avec sa paternelle bienveillance, il leur demanda de rester toujours dans le droit chemin et de ne jamais quitter l'asile sûr et inviolable que est notre belle religion chrétienne.

Après quoi, Son Eminence confirma les enfants. Il repartit ensuite pour Croix, toujours acclamé par les paroissiens.

Halle Filpo. Beurre fin, 17; extra fin, 19.

La fête des Mères du 29 mai

Pour éviter une trop longue attente aux mères qui doivent être décorées et ne pas prolonger l'entr'acte du concert de la Grande Harmonie, le Comité de la Journée des mères a décidé que la distribution solennelle des médailles de la Famille française aurait lieu à 15 h., au kiosque du Parc Barbieux. Indépendamment des autorités qui ont été invitées à rehausser de leur présence cette manifestation en l'honneur des mères, les membres du Comité, ainsi que les présidents des Unions de familles nombreuses sont très instamment priés de se grouper sur le kiosque.

Des chaises seront réservées aux familles des mères décorées, sans toutefois excéder quatre places par famille.

La distribution des surprises aux enfants costumés se fera aussi au kiosque de Barbieux, mais pendant l'entr'acte du concert en même temps que le lâcher de pigeons.

Outre, les cérémonies religieuses qui auront lieu ce jour là dans toutes les paroisses et temples de la ville, une audition spéciale sera donnée par la Symphonie Peers, pendant la messe de 11 h. 30, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. M. Dereu interprétera le «Sancta Maria», de Fauré, avec accompagnement d'orchestre.

La vente des ballons se fera à partir de 8 h., aux trois postes suivants: Bourse de commerce, place d'Amiens, fort Frasez, et l'après-midi, au Parc Barbieux.

Le concert de carillon donné par le distingué carillonneur de Saint-Amand, M. Lannoy, aura lieu de 11 h. à midi, et pour permettre aux nombreux amateurs d'en apprécier tout l'intérêt — le Comité serait très reconnaissant que l'on voulût bien pendant cette audition, modérer le plus possible les appels d'autos et de tramway dans les environs de la Grand'Place.

ROCK MEYERBEER. Le plus digestif.

LE RADIO-CLUB DU NORD VA RENDRE HOMMAGE DIMANCHE A LA MÉMOIRE du GÉNÉRAL FERRIÉ

Le dimanche 29 mai, le Radio-Club du Nord de la France, par une pieuse et délicate manifestation, rendra hommage à la mémoire de son regrtté protecteur, le général Ferrié.

Ce savant et grand soldat avait depuis la fondation de cette belle société scientifique, réservé une attention toute particulière à son développement et à la progression constante de ses cours spéciaux de préparation militaire.

Il lui avait accordé son haut patronage et rendu d'éminents services.

Le Comité d'honneur a voulu marquer par la cérémonie de dimanche prochain, toute l'admiration, la sympathie et la reconnaissance qu'éprouve le Radio-Club du Nord de la France, pour le général Ferrié, l'une des plus belles célébrités de la science française.

A 11 h. 30, une gerbe sera déposée au monument aux morts de Roubaix en la mémoire du général Ferrié, au nom du Radio-Club du Nord de la France.

A midi, une messe sera célébrée en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Une allocution sera prononcée par le chanoine Bègne, doyen de Saint-Martin.

L'excellente société « L'Harmonie des Anciens Soldats Français et Alliés » se fera entendre pendant cette cérémonie.

A la même heure, une gerbe sera également déposée sur la tombe du général, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, par un délégué du Radio-Club du Nord de la France.

Le Comité actif du R.C.N.F. insiste tout particulièrement auprès de ses membres pour qu'ils soient exacts dimanche au rendez-vous fixé, à 11 h., au siège social, 55, rue du Maréchal-Foch (Café des Arcades), à Roubaix.

PENDANT 15 JOURS SEULEMENT, GRANDE VENTE RÉCLAME DE CHEMISES PERCALE D'ALSACE GRAND TEINT, 2 COLS, A 19 FRANCS. CRAVATES A 5 FRANCS. PROFITEZ-EN. GALERIES FRANÇAISES, 28-30, rue de Lannoy. 29169

POUR ÉVITER UN CYCLISTE UNE AUTO SE JETTE SUR UN MUR

Un accident, qui aurait pu amener des conséquences beaucoup plus graves, s'est produit jeudi, vers midi, sur l'avenue Jean-Jaurès.

Un cycliste, M. Raymond Depleux, âgé de 17 ans, ajusteur, domicilié, 5, rue David-d'Angers, roulait dans cette rue quand, à hauteur de l'avenue des Cottages, il se trouva devant une auto, laquelle était conduite par M. Guy Vanschoote, 20 ans, étudiant, 118, boulevard de Lille, à Marcq-en-Barœul.

Pour éviter le cycliste, M. Vanschoote donna un fort coup de volant à gauche et la voiture alla se jeter sur le mur de la Laiterie du Parc Barbieux. Pourtant, malgré cette manœuvre, le cycliste avait été atteint et avait roulé sur le sol.

On se précipita à son secours et M. le docteur Bathiat fut mandé. Le praticien ne releva fort heureusement qu'une contusion à l'épaule et deux plaies dans la région sacro-lombaire. L'état du blessé est tout à fait satisfaisant. Quant à M. Vanschoote, il s'en est tiré sans aucune égratignure.

Ajoutons que l'auto a beaucoup souffert du choc, ainsi d'ailleurs que le mur de la Laiterie qui a subi plusieurs dégradations.

BALATUM en carpettes et au mètre. **Hourez,** 183 r. Epeule. T. 26.13. 21709

M. Georges Selliez est nommé membre de la Commission administrative des Hospices

Par arrêté préfectoral en date du 20 mai, M. Georges Selliez est nommé membre de la Commission administrative des Hospices, en remplacement de M. Despatures, décédé.

Draps de Lit. L. Cuvelle, 73, r. Nain. 133

A l'Orphéon « Les Inoffensifs »

Mercredi soir, au cours de la répétition générale, M. Debruyne, vice-président, s'est fait l'interprète de tous pour féliciter les nouveaux médaillés, MM. A. Delberghe et A. Stick et leur a remis leurs diplômes et médailles superbement encadrés. Il remit aussi le diplôme d'honneur à M. Louis Hermès. Un vibrant vivat fut chanté en l'honneur des médaillés et la soirée se termina par des chants au sein de la plus franche gaieté.

A la Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr

Nous rappelons que demain samedi, à 19 h. 30, au Café de la Triboulette (angle Grande-Rue et Place de la Liberté), aura lieu la réunion mensuelle des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr, section de Roubaix.

Tous les anciens de l'armée française du Rhin sont invités à se grouper et à s'inscrire à cette Fédération.

Des imprimés pour les demandes de médaille commémorative « La Garde du Rhin » seront à la disposition de ceux qui en feront la demande.

Une tombola gratuite terminera la réunion.

A l'Association des Commerçants du Moulin, de la Potennerie, du Nouveau-Roubaix et du Raverdi

La réunion générale des commerçants de ces quartiers aura lieu le mercredi 1er juin, à 19 h. 30, dans une des salles de l'école de la rue d'Hem. A l'ordre du jour : festivités qui auront lieu prochainement dans ces divers quartiers.

La Commission espère que les commerçants feront un effort pour y assister très nombreux.

A Radio-Roubaix

Ce soir vendredi, à 20 heures, aura lieu une séance de dépannage des postes d'amateurs.

On est prié d'apporter les lampes et selfs en service, l'alimentation et le haut-parleur seront fournis au laboratoire.

De service : MM. Laurent et Robert Moulart.

Au Cercle Polyglotte

La réunion de ce soir vendredi à 20 h.30 sera consacrée à de nombreuses communications se rapportant aux séances spéciales et à l'excursion annuelle. Il sera aussi donné connaissance de la correspondance échangée avec la Chambre de Commerce britannique de Paris, au sujet des examens annuels d'anglais commercial. La Commission du Cercle fournira tous renseignements utiles sur les conditions d'admission, sur la nature et la durée des épreuves, avec exemples concrets tirés des examens récents.

Tous les membres se feront un devoir d'assister à cette séance, ils auront tout profit à retirer des diverses communications.

A l'Amicale-Photo

Les sociétaires sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir vendredi, à 20 h. 30, 181, Grande-Rue. M. Paul Leleu, sociétaire, fera une démonstration sur la façon pratique de monter les sous-verres.

Une motocyclette volée rue de l'Epeule est retrouvée dans une maison du fort Briet

Le 12 mai, ainsi que nous l'avons relaté, M. Adrien Loof, âgé de 32 ans, mécanicien-dentiste, domicilié 245 rue de l'Epeule, constatait la disparition de sa motocyclette qui stationnait dans la rue.

M. Loof déposa une plainte et la Sûreté enquêta. Après force tâtonnements, les policiers parvinrent à suivre la piste de l'auteur du vol, qui d'ailleurs, n'avait pas été bien loin. Et, hier matin, M. Anure, commissaire de police, se présentait chez Mme Germaine Vanderhove, veuve Bouvry, rue de la Perche, fort Briet, 4, chez qui il savait trouver la moto volée.

Une motocyclette y était effectivement, et M. Loof n'eut aucune peine à la reconnaître comme étant la sienne, bien que sa machine avait été quelque peu « maquillée ». On avait enlevé, en effet, le siège arrière et de plus on avait arraché la plaque portant le numéro de police, ainsi que la plaque d'identité.

De l'enquête, il résulte que la machine aurait été enlevée rue de l'Epeule par l'ami de la veuve Bouvry, Walter Delcœme, sujet belge, agent d'assurance. Mais Delcœme, mis sans doute en méfiance, a quitté Roubaix et s'est réfugié, croit-on, dans son pays, où on le recherche.

Quant à la moto, elle a été restituée à son véritable propriétaire.

ALLOCATION JOURNALIÈRE AUX FAMILLES DES JEUNES GENS INCORPORABLES EN OCTOBRE 1932 ET DES RÉSERVISTES. — Les familles dont le soutien sera incorporé en octobre prochain et qui se proposent de solliciter l'allocation journalière sont invitées à déposer leur demande à la Mairie (2e étage) Bureau militaire.

Les familles des réservistes doivent demander cette allocation dès la réception de la carte postale avis sans attendre l'ordre d'appel.

Elles devront se munir du livret de famille, d'un certificat de non imposition ou d'un extrait du rôle des contributions payées (à demander au percepteur de leur quartier), d'un certificat de salaire de chacun des membres de la famille, du livret ou d'une quittance de loyers et, en cas de maladie ou de grossesse, d'un certificat médical ou de sage-femme établi sur papier libre.

En ce qui concerne les réservistes, les certificats de salaires de ces derniers devront indiquer, outre le salaire et la profession, la mention que le réserviste ne recevra aucun salaire ou indemnité pendant sa période et la carte postale avis devra être jointe à la demande.

PAIEMENT DES CHOMEURS. — Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 28 mai 1932, à la salle des fêtes, rue de l'Hospice, dans l'ordre ci-dessous : 8 h. 3 N° 1 à 4.555; 9 heures, 4.555 à 7.752 ; 9 h. 15, 7.753 à 8.974 ; 9 h. 45, 8.975 à 10.142 ; 10 heures, 10.143 à 11.261 ; 10 h. 30, 11.262 à 12.114; 10 h. 45, 12.115 à 12.407.

FÉDÉRATION DES AMICALES LAÏQUES. — La Bibliothèque sera ouverte dimanche 29 mai, de 10 à 11 heures.

AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX (Section artistique). — Aujourd'hui vendredi, à 19 h. 45, répétition générale, au Foyer, rue Jules-Guesde ; à l'issue de la répétition, réunion mensuelle, questions importantes.

HARMONIE DES ANCIENS SOLDATS FRANÇAIS ET ALLIÉS. — Ce soir vendredi, à 20 heures, répétition générale obligatoire pour tous les musiciens.

UNION DES TRAVAILLEURS. — Ce soir vendredi à 19 h. 30, répétition générale au « Sans-Souci ».

CERCLE RAMEAU (Grande-Place). — Répétition générale le dimanche 29 mai, à 10 h.

FANFARE DELATTRE. — Ce soir vendredi, à 20 h., répétition du programme du concert du 4 juin.

CHORALE SAINT-MARTIN. — Aujourd'hui vendredi, à 19 h., répétition générale au Cercle, 35, rue du Vieil-Abreuvoir.

passé. Un mot de lui n'avait-il pas suffi, dans une circonstance délicate pour remettre le cœur d'Albert dans le droit chemin?

S'il se taisait, c'est que sa décision n'était pas encore arrêtée et il avait raison de réfléchir mûrement sur un choix dont dépendait le bonheur de sa vie. Chercher à forcer sa confiance, eut été une maladresse capable de refroidir ses meilleures dispositions et puisqu'il commençait à s'échauffer.

...Il s'échauffait même beaucoup! presque chaque jour, il allait monter au Bois, plutôt du côté d'Armenonville que de l'Allée des Poteaux; le dimanche, il entendait souvent la messe à Neuilly et s'il préférait Saint-Pierre à Saint-Thomas d'Aquin, ce ne devait pas être pour le mérite des prédicateurs ou de la maîtrise.

Enfin sa correction un peu froide se nuançait maintenant de coquetteries ingénues où l'on sentait le désir de plaire. Son caractère, ses goûts se modifiaient sensiblement. Il devenait sentimental, les poètes, jadis dédaignés, voisinaient sur son bureau avec les plus graves revues (souvent non coupées); il défendait la musique de Wagner et lui, ennemi de tous les sports modernes — ne comprenant que la paume, la chasse, l'équitation — apparut un jour aux yeux stupéfait de son père, avec une auto dernier cri.

C'était signe évidemment d'une profonde perturbation morale et le «Cherchez la femme » d'un policier célèbre devait être justifié? Albert était épris, mais de qui? Odette ou Yvonne de Bernier? Toutes deux étaient également charmantes, pourtant le futur beau-père eut bien voulu être fixé.

—Un dimanche, le baron trouva dans son courrier une lettre de la Supérieure des Dames Augustines qui le rendit quelque peu songeur. Maintes fois déjà, avec sa prudence éclairée et sa profonde expérience des âmes, elle lui avait exprimé ses doutes sur la vocation réelle de la novice qu'elle jugeait plus résignée à la vie conventionnelle qu'attirée par la flamme mystique...

Aujourd'hui encore, elle revenait sur ce sujet et le priait d'interroger paternellement sa pupille à la première occasion.

M. de Sambly se rendit aussitôt au couvent. La messe venait de finir et, de la fenêtre du parloir, il regardait machinalement la sortie des fidèles traversant le jardin, quand il aperçut un grand jeune homme dont la silhouette lui arracha un vif mouvement de surprise...

Son fils! Que venait-il faire ici?

— Mesdemoiselles de Bernier viennent-elles entendre la messe chez vous, ma Sœur, demanda-t-il, se raccrochant à cette espérance.

— Non, Monsieur, jamais, leur grand-père est au banc d'œuvre de la paroisse.

Alors?

Le baron fronça le sourcil... Albert au couvent de sa cousine? Il y fenait donc encore? Une bouffée de colère lui monta au cerveau. Avait-il été dupé, berné par une feinte soumission? Le fils allait-il recommencer le frère?

Oh! quant à cela, il n'était pas un barbon que l'on raille impunément! Il trancherait dans le vif sans ménagements, même pour sa nièce, qui, peut-être, encourageait cette folie.

Elle entrait calme et recueillie selon son ordinaire et, devant la sérénité de ce beau visage aux lignes pures, encadré du voile des servantes du Seigneur, il eut honte de ses soupçons.

Aussi se montra-t-il d'autant plus affectueux qu'il se reprochait tout bas son injustice:

— Je vous en prie, ma nièce, ne prenez pas d'engagements téméraires; consultez bien vos forces et n'hésitez pas à vous arrêter sur le seuil si vous n'êtes pas très sûre de votre vocation?

Peut-être attendait-il sa réponse avec quelque involontaire arrière-pensée, mais Hermine déclara d'un ton ferme:

— J'en suis très sûre, mon oncle.

S'il s'était mépris sur celle qui en était l'objet, le baron ne s'était pas trompé sur les sentiments de son fils.

Si Albert venait à la chapelle des Dames Anglaises, ce n'était pas pour la présence invisible de la novice, mais pour la présence très visible de Mademoiselle d'Harnetal.

Deux ou trois rencontres avaient suffi à enflammer le flegmatique « retour de Londres » et à le faire tomber pieds et poings liés dans les griffes roses qui lui égratignaient gentiment le cœur. Est-ce en vertu de la loi des contrastes, mais le gentilhomme froid et hautain était l'humble esclave de cette petite personne vive et pétulante, malicieuse et coquette, qui effaçait complètement le souvenir de la grave et noble Hermine.

Il l'avait aimée, et beaucoup, d'un amour calme, profond, sans trouble ni jalousie, approuvé par sa raison... moins satisfaite aujourd'hui... Avec elle, la vie se serait déroulée comme une longue avenue paisible où l'on avance du même pas, la main dans la main... Avec Georgette, ce serait un voyage accidenté à travers ravins et fondrières, où l'on risquerait peut-être de se rompre le cou...

Consciente de son pouvoir, elle en usait et abusait, flattée dans sa vanité par cette conquête, difficile entre toutes.

D'ailleurs, adroitement interrogée sur les Sambly, bonne mère, qui possédait son armorial sur le bout du doigt, s'était lancée dans un panégyrique à tourner une tête plus solide:

Simples barons, mais aussi nobles que les Montmorency, ils comptaient des alliances princières et tenaient le haut du pavé au Faubourg Saint-Germain. Par exemple, intransigeants et absolus, ils ne pactisaient pas avec l'esprit moderne et conservaient f